



Le **25 MAI 2022**

Natacha BOUCHART

Présidente de Grand Calais Terres & Mers

Maire de Calais

Vice-présidente Région Hauts-de-France



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 MAI 2022  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**La séance est ouverte à 16h00**

**LE CONSEIL :**

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

Suspension de séance pour la présentation aux élus du bilan économique de la zone de la Turquerie et de la zone de Transmarck

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PREND ACTE, à l'unanimité,** de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers arrêté par la Chambre Régionale des Comptes, pour les années 2016 et suivantes.

**PREND ACTE, à l'unanimité,** du rapport d'activités 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, après intervention de M. DE FLEURIAN et réponses de M. ALLEMAND, Mme la PRESIDENTE et M. DE SMEDTS.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la modification de la liste des emplois permanents et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes individuels relatifs à ces nominations.

**AUTORISE, à l'unanimité,** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'un éducateur des Activités Physiques et Sportives d'une durée de un an, éventuellement renouvelable une fois, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel et **FIXE** sa rémunération.

**ADOpte à 52 voix pour, 2 abstentions,** les dispositions relatives au RIFSEEP au sein de Grand Calais Terres et Mers et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les arrêtés, les contrats et les avenants individuels d'attribution du RIFSEEP aux auxiliaires de puériculture.

**PREND ACTE à 52 voix pour, 2 abstentions,** de la décision de mise en place du télétravail au sein de Grand Calais Terres et Mers et que Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, signera l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre du télétravail.

**DECIDE, à l'unanimité :**

- de se prononcer favorablement à la création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Calais, la Caisse des Écoles et le C.C.A.S de la Ville de Calais ainsi qu'avec la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers ;
- de désigner la Ville de Calais en tant qu'organisatrice du C.S.T ;
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du C.S.T à 8 ;
- de fixer le nombre de représentants des collectivités et établissements au sein du C.S.T à 1 ;
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la formation spécialisée à 8 ;
- de fixer le nombre de représentants des collectivités et établissements au sein de la formation spécialisée à 1 ;
- d'autoriser le recueil de l'avis du représentant des collectivités et établissements sur les questions présentées en C.S.T et en formation spécialisée ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du Comité Social Territorial et notamment à signer tout document utile qui s'y rattache.

**DECIDE, à l'unanimité,** de se prononcer favorablement au maintien d'une Commission Consultative Paritaire commune entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, la Ville de Calais, la Caisse des Écoles et le C.C.A.S de la Ville de Calais et de maintenir la désignation de la Ville de Calais en tant qu'organisatrice de la C.C.P et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette C.C.P et notamment à signer tout document utile qui s'y rattache.

**DECIDE, à l'unanimité,** de se prononcer favorablement au maintien d'une C.A.P commune entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, la Ville de Calais, la Caisse des Écoles et le C.C.A.S de la Ville de Calais ; de maintenir la désignation de la Ville de Calais en tant qu'organisatrice de la C.A.P ; de charger le maire de la Ville de Calais de l'établissement des listes d'aptitude communes et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la C.A.P et notamment à signer tout document utile qui s'y rattache.

**DECIDE, à l'unanimité :**

- d'approuver la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Calais, le CCAS et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers pour l'acquisition des fournitures associées au logiciel de gestion des temps de travail et la maintenance s'y afférent ;
- d'autoriser Madame La Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention de groupement de commande ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ;
- d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec le candidat retenu ;
- d'autoriser Madame La Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer l'accord-cadre en résultant ainsi que tout document utile à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant du marché ;

-d'autoriser Madame La Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à prendre toute décision relative à l'exécution de l'accord-cadre, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si cela s'avère nécessaire.

**DECIDE à 53 voix pour, 1 voix contre :**

- de rapporter la délibération 2018-168 du 28 septembre 2018 ;
- d'approuver les nouvelles modalités de cession par Territoires Soixante-Deux, d'un ensemble foncier de 27 hectares environ, en ZAC de la Turquerie, à la SCI CALAIS LOG INVEST ou à ses éventuels substitués pour la réalisation du projet présenté ;
- de donner accord sur les prix de vente, établis de façon prévisionnelle pour un total de 6 098 346 euros HT (sous réserve des documents d'arpentage), TVA sur marge en sus, ainsi que sur les modalités de paiement ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes et documents nécessaires à la formalisation de cette opération.

**DECIDE, à l'unanimité,** de tirer le bilan de la concertation relative à l'élaboration de la carte communale d'Hames-Boucres, conformément à l'article L. 103-6 du Code de l'Urbanisme.

**DECIDE, à l'unanimité,** d'apporter son soutien à la candidature pour la reconnaissance de la Via Francigena au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ainsi qu'à l'Association européenne des Chemins de la Via Francigena et d'émettre le vœu que la candidature soit retenue par les instances de l'UNESCO et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document permettant de formaliser ce soutien ou utile à l'obtention de ce classement UNESCO.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la perception de la taxe de séjour intercommunale du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et l'application d'un tarif correspondant à 2% du coût de la nuitée hors taxe dans les hébergements sans classement ou en attente de classement, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit 1,50 euros.

**AUTORISE, à l'unanimité,** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour la période de 2022/2024 ainsi que tout acte ou document s'y rapportant y compris les avenants éventuels et à prendre toute décision relative à l'exécution et la mise en œuvre de cette convention.

**AUTORISE, les élus intéressés n'ayant pas pris part au vote de celle-ci,** Madame la Présidente à adopter la programmation annuelle 2022 des projets du Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance et, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, dans la mesure où l'incidence financière correspond au cadre des montants précisés dans le programme, à :

- signer tous les documents ou conventions susceptibles d'intervenir à cet effet tant avec les partenaires financiers qu'avec les associations porteuses de projets,
- engager les crédits de Grand Calais Terres & Mers dans la limite des plans de financement agréés, et ce, dans la limite du budget voté pour l'exercice 2022, après intervention de Monsieur DE FLEURIAN.

**AUTORISE, à l'unanimité,** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à adopter les différents actes administratifs relatifs à la fin de la mise à disposition des biens et équipements de la collecte des déchets au profit de la Ville de Calais.

**DECIDE, à l'unanimité,** de déclarer que les comptes de gestion pour l'exercice 2021 des différents budgets dressés par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**APPROUVE, à 52 voix pour et 2 abstentions, le compte administratif de l'exercice 2021 du budget général et budgets annexes.**

**ADOpte et APPROUVE, à l'unanimité, l'affectation définitive des résultats 2020 du budget général et des budgets annexes.**

**VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Général de l'exercice 2022.**

**VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget annexe de la Briquèterie de l'exercice 2022.**

**VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2022 du Budget Général.**

**APPROUVE, à la majorité, l'attribution des subventions en complément des subventions octroyées lors des précédents conseils communautaires et AUTORISE Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation desdites subventions.**

**DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le plan de financement dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2022 et AUTORISE Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à accepter le versement des subventions et à signer tout document afférent à l'obtention de ces subventions, après intervention de M. DE FLEURIAN.**

**AUTORISE, à 54 voix pour, 1 non participation au vote, Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 au groupement de commandes « contrat de prévoyance risques statutaires » agents CNRACL de Grand Calais Terres et Mers ainsi que tous les documents pour la mise en œuvre de cette délibération, après intervention de Monsieur DE FLEURIAN et réponse de Mme la PRESIDENTE.**

**Entend Madame la Présidente répondre à la question orale de Monsieur DE FLEURIAN sur les affirmations du médium Médiacités sur les notes de frais des élus de la majorité.**

**La séance est levée à 17h35**